

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **10 juillet 2025**, à 18 h 00 à l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale à L'Avenir.

Monsieur François Fréchette, maire, préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallée	
Siège No 2 Céline Couture	Siège No 5 Julien Paradis
Siège No 3 Michel Lalonde	Siège No 6 Alcide Boisvert

Tous les membres du conseil ont reçu l'ordre du jour de ladite séance extraordinaire.

La conseillère Marie-Pier Therrien est absente.

Est également présente
Suzie Lemire, directrice générale — greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire François Fréchette constate le quorum à 18 h 00 et déclare la séance ouverte.

R 2025-07-173

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



ORDRE DU JOUR
Séance extraordinaire du 10 juillet 2025

- 1 Ouverture de la séance extraordinaire
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Achat camionnette
- 4 Période de questions sur le sujet à l'ordre du jour
- 5 Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2025-07-174

3. ACHAT CAMIONNETTE

ATTENDU QUE la camionnette de la municipalité à de l'âge et doit être remplacée;

ATTENDU la camionnette Ford F150 XLT 2023 ayant 30 753 km disponible chez Laquerre Ford Inc. au montant de 55 499 \$ plus taxes correspondant au besoin de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alcide Boisvert, appuyé par la conseillère Céline Couture et résolu d'autoriser l'achat de la camionnette Ford F150 XLT 2023 au montant de 55 499 \$ plus taxes.

Il est aussi résolu qu'un montant de 25 000 \$ soit pris au fonds de roulement pour l'achat et que la balance de la facture soit affectée au surplus accumulé non affecté.

Il est aussi résolu d'autoriser la directrice générale, Suzie Lemire, ou la directrice de voirie, Isabelle Vanier, à signer l'ensemble des documents relatif à cet achat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE SUJET À L'ORDRE DU JOUR

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 2025-07-175

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée de lever la séance à **18 heures 01 minutes**.

François Fréchette
Maire

Suzie Lemire
directrice générale –
Greffière-trésorière

Je, François Fréchette, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 11 août 2025.